

5<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de Swiss Re SA  
Vendredi 22 avril 2016, à 14 h 00  
Hallenstadion Zurich

# Convocation



**Nous  
rendons le  
monde plus  
résilient.**

# Convocation et Ordre du Jour

## Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 5e Assemblée générale ordinaire de Swiss Re SA.

**Date et heure:** Vendredi 22 avril 2016, 14 h 00  
(ouverture des portes à 12 h 30)

**Lieu:** Hallenstadion Zurich, Wallisellenstrasse 45,  
8050 Zurich-Oerlikon

### Transport:

**En tram:** Tram n° 11 ; arrêt «Messe/Hallenstadion»

**En voiture:** Parking Messe Zurich ; gratuit

**En train:** Gare Zurich-Oerlikon ; plusieurs liaisons de S-Bahn

## Convocation et Ordre du Jour

### ORDRE DU JOUR

#### Motions concernant l'exercice 2015

<b>1. Rapport annuel (incl. rapport de gestion), comptes annuels et comptes du Groupe pour l'exercice 2015</b> .....	<b>6</b>
1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération .....	6
1.2 Approbation du rapport annuel (incl. rapport de gestion), des comptes annuels et des comptes du Groupe pour l'exercice 2015 .....	6
<b>2. Affectation du bénéfice disponible</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Appropriation du montant global de la rémunération variable à court terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2015</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Décharge des membres du Conseil d'administration</b> .....	<b>8</b>

#### Motions concernant les exercices 2016/2017

<b>5. Elections</b> .....	<b>9</b>
5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration .....	9
5.1.1 Réélection de Walter B. Kielholz comme membre du Conseil d'administration et réélection comme Président du Conseil d'administration lors d'un vote unique .....	9
5.1.2 Réélection de Raymond K.F. Ch'ien .....	9
5.1.3 Réélection de Renato Fassbind .....	10
5.1.4 Réélection de Mary Francis .....	11
5.1.5 Réélection de Rajna Gibson Brandon .....	11
5.1.6 Réélection de C. Robert Henrikson .....	12
5.1.7 Réélection de Trevor Manuel .....	12
5.1.8 Réélection de Carlos E. Represas .....	13
5.1.9 Réélection de Philip K. Ryan .....	14
5.1.10 Réélection de Susan L. Wagner .....	14
5.1.11 Election de Sir Paul Tucker .....	15

5.2	Comité de rémunération .....	16
5.2.1	Réélection de Renato Fassbind .....	16
5.2.2	Réélection de C. Robert Henrikson .....	16
5.2.3	Réélection de Carlos E. Represas .....	17
5.2.4	Election de Raymond K.F. Ch'ien .....	17
5.3	Réélection du Représentant indépendant .....	17
5.4	Réélection de l'Organe de révision .....	18
<b>6.</b>	<b>Approbation de la rémunération .....</b>	<b>19</b>
6.1	Approbation du montant global maximal de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la durée de fonction entre l'Assemblée générale ordinaire 2016 et l'Assemblée générale ordinaire 2017 .....	19
6.2	Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2017 .....	20
<b>7.</b>	<b>Réduction du capital-actions .....</b>	<b>22</b>
<b>8.</b>	<b>Approbation du programme de rachat d'actions .....</b>	<b>23</b>
<b>9.</b>	<b>Modifications des Statuts .....</b>	<b>24</b>

Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments distingués.  
Swiss Re SA

Pour le Conseil d'administration



**Walter B. Kielholz**  
Président du Conseil d'administration



**Felix Horber**  
Secrétaire général

Zurich, le 16 mars 2016

# Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

## Motions concernant l'exercice 2015

### 1. Rapport annuel (incl. rapport de gestion), comptes annuels et comptes du Groupe pour l'exercice 2015

#### 1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération

Le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport de rémunération 2015 contenu dans le rapport financier.

#### 1.2 Approbation du rapport annuel (incl. rapport de gestion), des comptes annuels et des comptes du Groupe pour l'exercice 2015

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel (incl. rapport de gestion), les comptes annuels et les comptes du Groupe pour l'exercice 2015.

### 2. Affectation du bénéfice disponible

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que le bénéfice disponible de 2015 de Swiss Re SA («Swiss Re SA» ou la «Société») soit employé comme suit :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	CHF	3 415 239.18
Bénéfice net pour l'exercice 2015	CHF	3 865 245 873.03

**Bénéfice disponible** **CHF 3 868 661 112.21**

#### *Attribution du bénéfice disponible :*

Attribution aux réserves volontaires du bénéfice	CHF	3 865 000 000.00
Report sur l'exercice en cours	CHF	3 661 112.21

Dividendes ordinaires des réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	1 553 602 643.00
--	-----	------------------

## B. Explications

Pour l'exercice 2015, le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de 4,60 CHF, contre 4,25 CHF l'année précédente. Les dividendes ordinaires seront payés des réserves facultatives issues du bénéfice. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice disponible de Swiss Re SA d'un montant de 3 868 661 112.21 CHF comme suit : 3 865 000 000.00 CHF sont alloués aux réserves facultatives issues du bénéfice et 3 661 112.21 CHF sont reportés à nouveau.

Le dividende de 4,60 CHF proposé par le Conseil d'administration correspond à une augmentation de 8,2 % par rapport au dividende ordinaire de 4,25 CHF distribué l'année précédente. Il reflète le résultat solide de l'exercice 2015 ainsi que la très bonne dotation en capital et l'excellente position de trésorerie de Swiss Re SA. Le montant dévolu à la distribution de 1 553 602 643.00 CHF équivaut à une distribution brute de 4,60 CHF par action (année précédente : 4,25 CHF par action) sur la base de 337 739 705 actions qui donnent droit à distribution (situation au 31 décembre 2015). Le montant total de la distribution dépendra du nombre d'actions en circulation au 25 avril 2016 et donnant droit à distribution. Aucune distribution n'est effectuée sur les actions détenues par la Société ou ses filiales.

Le versement du dividende ordinaire, après déduction de 35 % au titre de l'impôt anticipé et net de tous frais, est prévu à partir du 28 avril 2016 à tous les actionnaires qui détiennent des actions le 25 avril 2016. A partir du 26 avril 2016, les actions seront négociées ex-dividende.

## 3. Approbation du montant global de la rémunération variable à court terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2015

### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global de rémunération variable à court terme pour les membres de la Direction générale au titre de l'exercice précédent écoulé 2015 de CHF 20 341 420.

### B. Explications

La proposition d'approuver CHF 20 341 420 (comparés aux CHF 16 655 578 attribués pour 2014) repose sur différents facteurs. En particulier, le Groupe a délivré de forts US GAAP et de solides résultats économiques. Les 3 unités ont contribué à ce résultat. La performance technique de Property and Casualty Reinsurance et Corporate Solutions est restée solide, reflétant la grande qualité des portefeuilles. Life & Health Reinsurance a dépassé son objectif de rendement des fonds propres après les mesures prises en 2014 sur l'assurance vie individuelle aux Etats-Unis avant-2004. Admin Re® a à nouveau généré des liquidités brutes significatives pour le Groupe. Le montant global proposé de CHF 20 341 420 comprend la totalité de l'Annual Performance Incentive (API) pour les 12 membres de la Direction générale, qui ont exercé leurs fonctions sur

## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant l'exercice 2015

l'exercice complet. L'API est expliqué en détail dans le rapport de rémunération 2015 à la page 134 du rapport financier 2015 (version anglaise).

Le montant global proposé couvre à la fois la part de l'API versé immédiatement en espèces et l'API différé. La part en espèces de l'API est payée au deuxième trimestre 2016 supposant l'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016 et l'API différé est soumis à un délai d'acquisition sous conditions de performance de trois ans, comme stipulé au plan « Value Alignment Incentive » (VAI) de Swiss Re. Le paiement final du VAI considère la moyenne des résultats de l'Economic Value Management (EVM) des trois dernières années incluant les années de souscription précédentes. Le paiement final sera entre 50 et 150 pour cent du API différé. Pour le CEO du Groupe, 50 pour cent de l'API total sont reportés dans le VAI et pour les autres membres de la Direction générale, 45 pour cent de l'API total sont reportés dans le VAI. Le VAI est expliqué en détail dans le rapport de rémunération 2015 à la page 135 du rapport financier 2015 (version anglaise).

Le montant global proposé et stipulé est brut et comprend les cotisations salariales à la sécurité sociale. Le montant exclut une valeur estimée de CHF 1 271 339 relative à l'API pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re aux systèmes de sécurité sociale publics. Les charges sociales patronales réelles continueront d'être publiées dans l'année de déclaration quand elles seront dues et payées.

Deux membres de la Direction générale perçoivent l'API en US Dollars (USD). Le montant global proposé et la conversion de l'API pour ces deux membres de la Direction générale se basent sur un taux de change moyen 2015 de 1 CHF = 1.039607 USD. Toute fluctuation du taux de change jusqu'au paiement final de l'API est exclue.

#### 4. Décharge des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration soient déchargés pour l'exercice 2015.

# Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

## Motions concernant les exercices 2016/2017

### 5. Elections

#### 5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

L'art. 14, paragraphe 2 en lien avec l'art. 7, chiffre 2 des Statuts requiert une élection annuelle et individuelle des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration.

##### 5.1.1 Réélection de Walter B. Kielholz comme membre du Conseil d'administration et réélection comme Président du Conseil d'administration lors d'un vote unique

###### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Walter B. Kielholz au Conseil d'administration et de le réélire comme Président du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire lors d'un vote unique.

###### B. Explication

Walter B. Kielholz a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 1998 et nommé au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Walter B. Kielholz a été vice-président de 2003 à avril 2009 et est président du Conseil d'administration depuis mai 2009. Il préside le Comité Présidentiel et de Gouvernance.

Walter B. Kielholz a débuté sa carrière auprès de General Reinsurance Corporation, Zurich, en 1976, où il a tenu un nombre de positions aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Italie avant de devenir responsable pour le European Marketing de la compagnie. En 1986, il a intégré Credit Suisse, au sein duquel il a assumé la responsabilité des relations clientèle avec de grands groupes d'assurances. Il a rejoint Swiss Re en 1989 et est devenu membre de la Direction générale en 1993. Il a assumé la fonction de Chief Executive Officer de 1997 à 2002. Il a également été membre du Conseil d'administration du Credit Suisse Group AG de 1999 à mai 2014 et en a été Président de 2003 à 2009. Walter B. Kielholz est vice-président de l'Institut of International Finance, membre de la table ronde européenne sur les services financiers, membre du Conseil de fondation d'Avenir Suisse et président de la Zürcher Kunstgesellschaft.

Walter B. Kielholz, ressortissant suisse né en 1951, est titulaire d'un diplôme en finance et comptabilité d'entreprise de l'Université de Saint-Gall, Suisse.

##### 5.1.2 Réélection de Raymond K.F. Ch'ien

###### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Raymond K.F. Ch'ien au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.



## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant les exercices 2016/2017

#### B. Explication

Raymond K.F. Ch'ien a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 2008 et nommé au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Il est membre du Comité d'Audit et du Comité Investissement.

Raymond K.F. Ch'ien a été directeur général du groupe Lam Soon Hong Kong de 1984 à 1997 et président de CDC Corporation de 1999 à 2011. Il est président du Conseil d'administration de Hang Seng Bank Ltd et membre des Conseils d'administration de China Resources Power Holdings Company Ltd et de Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Ltd. Raymond K.F. Ch'ien est également membre de la Commission de développement économique du gouvernement de Hong Kong SAR, président honoraire de la Federation of Hong Kong Industries et Trustee de l'Université de Pennsylvanie, Etats-Unis.

Raymond K.F. Ch'ien, ressortissant chinois né en 1952, est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Pennsylvanie, Etats-Unis.

#### 5.1.3 Réélection de Renato Fassbind

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Renato Fassbind au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Renato Fassbind a été élu aux Conseils d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA et de Swiss Re SA en 2011. Il est désigné vice-président en 2012 et Lead Independent Director en 2014. Renato Fassbind préside le Comité d'Audit et il est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité de rémunération.

Après deux ans chez Kunz Consulting AG, Renato Fassbind a rejoint F. Hoffmann-La Roche SA en 1984 et est devenu responsable Audit interne en 1988. De 1986 à 1987, il a travaillé comme expert comptable chez Peat Marwick à New Jersey, Etats-Unis. En 1990, il a intégré ABB SA en qualité de responsable Corporate Staff Audit et, de 1997 à 2002, il a été Chief Financial Officer et membre du Comité de direction du groupe. En 2002, il a rejoint Diethelm Keller Holding SA en tant que Chief Executive Officer du groupe. De 2004 à 2010, il a assumé la fonction de Chief Financial Officer et siégé à la direction générale de Credit Suisse Group SA. Renato Fassbind est membre des Conseils d'administration de Nestlé SA et de Kühne + Nagel International SA.

Renato Fassbind, ressortissant suisse né en 1955, est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Zurich, Suisse, et a obtenu le diplôme de Certified Public Accountant à Denver, Etats-Unis.

#### 5.1.4 Réélection de Mary Francis

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Mary Francis au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Mary Francis a été élue au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2013. Elle est membre du Comité d'Audit et du Comité Finances et Risques.

Mary Francis a débuté sa carrière dans la fonction publique britannique en 1971, où elle s'est concentrée sur la politique financière et économique. Elle a occupé plusieurs postes de haut niveau, notamment celui de conseillère financière à l'Ambassade britannique à Washington DC de 1990 à 1992, de secrétaire privée du Premier Ministre de 1992 à 1995 et secrétaire privée adjointe de la Reine britannique de 1995 à 1999. De 1999 à 2005, elle a été directrice générale de l'Association des assureurs britanniques. Elle a été membre non exécutif du Conseil d'administration de la Banque d'Angleterre de 2001 à 2007, et membre du Conseil d'administration d'Aviva plc de 2005 à 2012. Mary Francis est membre du Conseil d'administration d'Ensco plc et conseillère senior de Chatham House.

Mary Francis, ressortissante britannique née en 1948, est titulaire d'un Master of Arts du Newnham College de l'Université de Cambridge, Royaume-Uni.

#### 5.1.5 Réélection de Rajna Gibson Brandon

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Rajna Gibson Brandon au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Rajna Gibson Brandon a été élue au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 2000 et nommée au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Elle est membre du Comité Finances et Risques et du Comité Investissement.

Rajna Gibson Brandon est professeure de finance à l'Université de Genève et directrice générale du Geneva Finance Research Institute. Elle est également présidente du conseil économique du Swiss Training Centre for Investment Professionals /AZEK. Rajna Gibson Brandon a été professeure à l'Université de Lausanne de 1991 à 2000 et à l'Université de Zurich de 2000 à 2008. Elle a été membre de la Commission fédérale des banques de 1997 à 2004.

Rajna Gibson Brandon, ressortissante suisse née en 1962, est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, Suisse.

## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant les exercices 2016/2017

#### 5.1.6 Réélection de C. Robert Henrikson

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire C. Robert Henrikson au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

C. Robert Henrikson a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2012. Il préside le Comité de rémunération et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité Finances et Risques.

C. Robert Henrikson a été Président et Chief Executive Officer de MetLife, Inc. de 2006 à 2011. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de haut niveau dans les affaires individuelles, de groupe et de prévoyance vieillesse de MetLife. En 2004, il est devenu Chief Operating Officer de la société. C. Robert Henrikson a été président de l'American Council of Life Insurers et du Financial Services Forum, ainsi que directeur honoraire de l'American Benefits Council et membre du US President's Export Council. Il siège aux Conseils d'administration d'Invesco SA et d'AmeriCares. Il est également membre des Conseils de fondation de l'Université Emory, de la S.S. Huebner Foundation for Insurance Education et de l'Indian Springs School.

C. Robert Henrikson, ressortissant américain né en 1947, est titulaire d'un Bachelor of Arts de l'Université de Pennsylvanie, Etats-Unis, et d'un doctorat en droit de l'Université Emory, Etats-Unis.

#### 5.1.7 Réélection de Trevor Manuel

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Trevor Manuel au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Trevor Manuel a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2015. Il est membre du Comité Investissement.

Trevor Manuel a été ministre du gouvernement sud-africain durant plus de 20 ans sous la présidence de Messieurs Mandela, Mbeki, Motlanthe et Zuma. Il a occupé le poste de ministre des Finances de 1996 à 2009. Avant son retrait de la vie publique en 2014, il a été ministre auprès de la Présidence en charge de la Commission nationale du plan d'Afrique du Sud. Tout au long de sa carrière, il a, de par ses fonctions, assumé des responsabilités au sein d'organismes internationaux, tels que la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le G20, la Banque africaine de développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a également participé à un nombre d'institutions d'intérêt public, comme l'Africa Commission, la Global Commission on Growth and Development, la Global Ocean Commission et la New Climate Economy. Trevor Manuel siège aux

Conseils d'administration de SABMiller plc, et de Old Mutual plc, est membre du Conseil consultatif international du groupe Rothschild et vice-président de Rothschild South Africa. Il est par ailleurs recteur de l'Université de technologie de la péninsule du Cap, professeur associé à l'Université de Johannesburg, professeur honoraire à l'Université de Cape Town et Trustee de la Allan Gray Orbis Foundation Endowment.

Trevor Manuel, ressortissant sud-africain né en 1956, est titulaire d'un diplôme national en génie civil et ingénierie des structures de l'Université de technologie de la péninsule du Cap, Afrique du Sud.

### **5.1.8 Réélection de Carlos E. Represas**

#### **A. Proposition**

Le Conseil d'administration propose de réélire Carlos E. Represas au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **B. Explication**

Carlos E. Represas a été élu au Conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances SA en 2010 et nommé au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2011 lors de sa fondation. Carlos E. Represas est membre du Comité de rémunération.

Entre 1968 et 2004, Carlos E. Represas a occupé divers postes de haut niveau auprès de Nestlé aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Europe, notamment celui de vice-président exécutif et de responsable Amériques de Nestlé S.A. en Suisse de 1994 à 2004. Il a été président du groupe Nestlé Mexique de 1983 à 2010. Carlos E. Represas siège aux Conseils d'administration de Bombardier Inc. et de Merck & Co. Inc. Il est président non-exécutif de Bombardier Inc. en Amérique latine et président de la section mexicaine de la Chambre de Commerce Latino-Américaine en Suisse. Il est également membre du Conseil des entreprises d'Amérique latine.

Carlos E. Represas, ressortissant mexicain né en 1945, est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université nationale autonome du Mexique, Mexico, et d'un diplôme en économie industrielle de l'Institut Polytechnique National, Mexico.

## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant les exercices 2016/2017

#### 5.1.9 Réélection de Philip K. Ryan

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Philip K. Ryan au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Philip K. Ryan a été élu au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2015. Il préside le Comité Finances et Risques et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité d'Audit.

Philip K. Ryan a occupé plusieurs postes au sein du Credit Suisse entre 1985 et 2008. Il a, entre autres, été président du Financial Institutions Group (Royaume-Uni), Chief Financial Officer du groupe Credit Suisse (Suisse), Chief Financial Officer de Credit Suisse Asset Management (Royaume-Uni) et Managing Director de CSFB Financial Institutions Group (Etats-Unis/Royaume-Uni). Puis, de janvier 2008 à mai 2012, il a été Chief Financial Officer de Power Corporation of Canada. A ce titre, il a été membre des Conseils d'administration d'IGM Financial Inc., de Great-West Lifeco Inc., ainsi que de plusieurs de leurs filiales, dont Putnam Investments. Philip K. Ryan est membre du Conseil d'administration de Medley Management Inc., professeur associé à la NYU Stern School of Business et membre du Smithsonian National Board.

Philip K. Ryan, ressortissant américain né en 1956, détient un MBA en finance de la Kelley Graduate School of Business, Université de l'Indiana, Etats-Unis et un bachelor d'ingénierie industrielle de l'Université de l'Illinois, Etats-Unis.

#### 5.1.10 Réélection de Susan L. Wagner

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Susan L. Wagner au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### B. Explication

Susan L. Wagner a été élue au Conseil d'administration de Swiss Re SA en 2014. Elle préside le Comité Investissement et est membre du Comité Présidentiel et de Gouvernance et du Comité Finances et Risques.

Susan L. Wagner est co-fondatrice de BlackRock, où elle a occupé le poste de vice-présidente et siégé aux Global Executive et Operating Committees avant son retrait à mi-2012. Durant les quelque 25 années qu'elle a passées auprès de BlackRock, Susan L. Wagner a occupé plusieurs postes tels que Chief Operating Officer, responsable des départements Strategy, Corporate Development, Investor Relations, Marketing and Communications, Alternative Investments et International Client Businesses. Susan L. Wagner siège aux Conseils d'administration de BlackRock, Inc. et d'Apple Inc. Elle est par ailleurs membre des Conseils d'administration de la Hackley School et du Wellesley College.

Susan L. Wagner, ressortissante américaine née en 1961, est titulaire d'un BA en anglais et en économie du Wellesley College, Etats-Unis, et d'un MBA en finance de l'Université de Chicago, Etats-Unis.

#### **5.1.11 Election de Sir Paul Tucker**

##### **A. Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'élire Sir Paul Tucker au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### **B. Explication**

Sir Paul Tucker est Président du Systemic Risk Council et membre de la Harvard Kennedy School of Government. Il est également membre du comité du Financial Services Volunteers Corps et de l'Advisory Committee of Autonomous Research.

Il a été vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre de 2009 à 2013. Il a occupé diverses fonctions dirigeantes au sein de la Banque d'Angleterre à partir de 1980, y compris en tant que membre du Monetary Policy Committee, du Financial Policy Committee, du Prudential Regulatory Authority Board et du Court of Directors. Il a aussi été membre du comité de pilotage du Conseil de Stabilité financière du G20 et membre du Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux.

Sir Paul Tucker, ressortissant britannique né en 1958, est diplômé du Trinity College, Cambridge, et titulaire d'un BA en mathématiques et philosophie. En 2014, il a été fait chevalier pour ses services à la banque centrale.

## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant les exercices 2016/2017

#### 5.2 Comité de rémunération

L'art. 19, paragraphe 1 en liaison avec l'art. 7, chiffre 2 des Statuts prévoit l'élection annuelle et individuelle des membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration (le «Comité de rémunération»).

##### 5.2.1 Réélection de Renato Fassbind

###### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Renato Fassbind au Comité de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

###### B. Explication

Le curriculum vitae de Renato Fassbind est inclus dans le point 5.1.3 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2015 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse [www.swissre.com](http://www.swissre.com) (About us – Our Leadership – Board of Directors).

##### 5.2.2 Réélection de C. Robert Henrikson

###### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire C. Robert Henrikson au Comité de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

###### B. Explication

Le curriculum vitae de C. Robert Henrikson est inclus dans le point 5.1.6 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2015 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse [www.swissre.com](http://www.swissre.com) (About us – Our Leadership – Board of Directors).

### **5.2.3 Réélection de Carlos E. Represas**

#### **A. Proposition**

Le Conseil d'administration propose de réélire Carlos E. Represas au Comité de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **B. Explication**

Le curriculum vitae de Carlos E. Represas est inclus dans le point 5.1.8 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2015 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse [www.swissre.com](http://www.swissre.com) (About us – Our Leadership – Board of Directors).

### **5.2.4 Election de Raymond K.F. Ch'ien**

#### **A. Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'élire Raymond K.F. Ch'ien au Comité de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **B. Explication**

Etant donné qu'Hans Ulrich Maerki ne se présente pas pour une réélection comme membre au Conseil d'administration, le Conseil d'administration a conclu, que Raymond K.F. Ch'ien serait un successeur qualifié vu son expérience. Le curriculum vitae de Raymond K.F. Ch'ien est inclus dans le point 5.1.2 de l'ordre du jour et dans le rapport financier 2015 au chapitre Corporate Governance. Il est également disponible sur internet à l'adresse [www.swissre.com](http://www.swissre.com) (About us – Our Leadership – Board of Directors).

### **5.3 Réélection du Représentant indépendant**

#### **A. Proposition**

Le Conseil d'administration propose de réélire Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, comme Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **B. Explication**

L'art. 20 en liaison avec l'art. 7, chiffre 3 des Statuts prévoit l'élection annuelle du Représentant indépendant.

Le Conseil d'administration propose de réélire Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, comme Représentant indépendant. Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, a été élu comme Représentant indépendant par l'Assemblée générale ordinaire en 2014 et en 2015. Son CEO, M. René Schwarzenbach, avait déjà rempli la fonction de Représentant indépendant des actionnaires de Swiss Re SA les années précédentes. Il est indépendant et expérimenté dans ce rôle et ses procédures respectives.



## Ordre du Jour et Propositions du Conseil d'administration

### Motions concernant les exercices 2016/2017

#### 5.4 Réélection de l'Organe de révision

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA (PwC), à Zurich, comme Organe de révision pour une durée de fonction d'un an.

##### B. Explication

Sur proposition du Comité d'Audit, le Conseil d'administration recommande la nomination de PwC comme Organe de révision pour un nouveau mandat d'un an. Le cabinet d'audit PwC a des antécédents prouvés de professionnalisme et d'efficacité et satisfait pleinement aux exigences élevées d'un groupe mondial de ré/assurance. Le Comité d'Audit a reçu la confirmation de PwC que PwC satisfait aux exigences d'indépendance requises pour exercer son mandat d'Organe de révision. PwC exerce ce mandat pour le groupe Swiss Re depuis 1991.

D'autres informations sur l'Organe de révision peuvent être obtenues dans le rapport financier 2015 dans le chapitre Corporate Governance.

## 6. Approbation de la rémunération

### 6.1 Approbation du montant global maximal de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la durée de fonction entre l'Assemblée générale ordinaire 2016 et l'Assemblée générale ordinaire 2017

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global maximal de CHF 10 100 000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la durée de fonction suivante jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

#### B. Explication

Conformément à l'article 24, paragraphe 2 des Statuts, le montant global maximal proposé couvre à la fois la rémunération fixe en espèces (60 %) et la part allouée en actions (40 %), qui sont bloquées pendant quatre ans, ainsi que certains autres avantages mineurs. Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent qu'une rémunération fixe. Ils ne perçoivent ni rémunération variable, ou sous conditions de performance, ni stock options. Le montant global maximal proposé comprend également les jetons de présence perçus de sociétés du Groupe Swiss Re. Le montant attribué pour la durée du mandat, de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2016 était de CHF 10 600 000, et le montant global payé aux membres du Conseil d'administration pendant cette période était de 10 507 189 (détail dans le rapport de rémunération 2015 à la page 150 du rapport financier 2015, version anglaise). Le montant de CHF 10 100 000 reflète les changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités. Le montant global maximal proposé a été déterminé en supposant que toutes les personnes proposées à la (ré)élection soient (ré)élues en tant que membres du Conseil d'administration (et de son Comité de rémunération) lors de l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération des membres du Conseil d'administration est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2015, pages 138–139 du rapport financier 2015 (version anglaise).

Le montant global proposé et stipulé est brut et comprend les cotisations salariales à la sécurité sociale. Il exclut un montant estimé à CHF 631 250 pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re aux systèmes de sécurité sociale publics. Les charges sociales patronales réelles continueront d'être publiées dans l'année de déclaration quand elles seront dues et payées.

Deux membres actuels du Conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dans d'autres compagnies du Groupe Swiss Re en US Dollars (USD). Le montant global proposé se base pour ces deux membres du Conseil d'administration sur un taux de change moyen 2015 de 1 CHF = 1.039607 USD. Toute fluctuation du taux de change jusqu'au paiement final des jetons est exclue.

#### **6.2 Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2017**

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose que les actionnaires approuvent un montant global maximal de CHF 34 000 000 au titre de la rémunération fixe et variable à long terme des membres de la Direction générale pour l'exercice 2017.

##### B. Explication

Conformément à l'article 24, paragraphes 1, 3, 4 et 6 à 9 des Statuts, le montant global maximal proposé pour les membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2017 est calculé pour un total de 13 membres et comprend la rémunération fixe et variable à long terme ainsi qu'une réserve d'environ 10 % du montant global maximal proposé. L'augmentation du montant entre la publication des résultats 2015 (voir le rapport de rémunération 2015 à la page 147 du rapport financier 2015, version anglaise) et le montant global maximal 2017 pour la rémunération fixe et variable à long terme est due principalement aux changements annoncés dans la composition de la Direction générale et une réserve supplémentaire expliquée ci-dessous.

Pour l'année financière 2016, les actionnaires ont approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2015 un montant global maximal de la rémunération fixe et variable à long terme de CHF 31 000 000 pour les 12 membres de la Direction générale. Ce montant ne tient pas compte des rémunérations fixes et variables à long terme supplémentaires requises, dues aux changements dans la Direction générale annoncés depuis l'Assemblée générale ordinaire 2015. Pour ces rémunérations pour l'année 2016, un « montant supplémentaire » (« Zusatzbetrag ») est disponible conformément à l'article 23 des Statuts.

La rémunération fixe comprend le salaire de base, les allocations, les cotisations de retraite, tout abondement au titre du plan global de participation en actions de Swiss Re et d'autres avantages. Les allocations, le cas échéant, peuvent prendre la forme d'indemnités de logement et de frais d'études, de dépenses forfaitaires, d'allocations familiales et apparentées. La rémunération fixe de la Direction générale est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2015 à la page 134 du rapport financier 2015 (version anglaise).

La rémunération variable à long terme sera, le cas échéant, octroyée au premier semestre de l'exercice 2017. Le montant global maximal tient compte de la valeur des attributions aux membres de la Direction générale au moment de l'octroi. La décision d'octroi de la rémunération variable à long terme est prospective, afin d'encourager les membres de la Direction générale à concentrer leurs efforts sur les résultats, sur l'efficacité du capital et sur la position concurrentielle de Swiss Re, autant d'éléments qui sont essentiels à la création de valeur à long terme pour les actionnaires et à la réalisation de performances commerciales durables. Il est possible que la valeur finale payée en actions à la fin de la période d'acquisition soit différente de la valeur d'octroi, car le Leadership Performance Plan (LPP) qui régit aujourd'hui la rémunération variable à long terme est divisé en

plusieurs composantes, le Restricted Shares Unit (RSU) qui prévoit une fourchette de versement comprise entre zéro et 100 %, et le Performance Share Unit (PSU) qui prévoit une fourchette de versement comprise entre zéro et 200 %. L'acquisition est conditionnée par la performance réalisée par la Société sur la période de trois ans en fonction des cibles prédéfinies et de l'évolution du prix de l'action. La rémunération variable à long terme de la Direction générale, incluant les composantes RSU et PSU, est expliquée en détail dans le rapport de rémunération 2015 à la page 136 du rapport financier 2015 (version anglaise).

Le montant global maximal inclut une réserve d'environ 10 % du montant prévu de la rémunération fixe et variable à long terme pour 2017 qui prend en compte toute dépense non prévue, ajustement de marché de rémunération et/ou tout coût inattendu, y compris, par exemple aussi les taxes contractuelles ou exigibles immédiatement. Le montant global proposé et stipulé est brut et comprend les cotisations salariales à la sécurité sociale. Il exclut un montant estimé de CHF 2 125 000 au moment du paiement ou de l'octroi des attributions pour les cotisations patronales totales obligatoires aux taux en vigueur payables par Swiss Re aux systèmes de sécurité sociale publics. Les charges sociales patronales réelles continueront d'être publiées dans l'année de déclaration quand elles seront dues et payées.

Deux membres actuels de la Direction générale sont payés en USD, dont un est également payé en Singapore Dollars (SGD) en raison d'une répartition de rémunération entre les deux pays. Le montant global proposé se base sur un taux de change moyen 2015 pour ces deux membres de la Direction générale de 1 CHF = 1.039607 USD et de 1 CHF = 1.427602 SGD respectivement. Toute fluctuation du taux de change sur l'ensemble des éléments de rémunération (y compris la transaction finale du LPP à la fin d'acquisition des droits) est exclue.

Le montant de la rémunération fixe et variable à long terme qui sera effectivement payé et octroyé aux membres de la Direction générale pour l'exercice 2017 respectivement sera publié dans le rapport de rémunération 2017. Le rapport de rémunération 2017 sera soumis au vote consultatif de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

## 7 Réduction du capital-actions

### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de (i) réduire le capital-actions ordinaire de 1 063 437.00 CHF, de 37 070 693.10 CHF à 36 007 256.10 CHF, en annulant 10 634 370 actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune détenues par la Société, de (ii) déclarer que les résultats du rapport de l'audit spécial effectué par l'organe de révision de la Société, PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, confirment que, même après la réduction du capital, les créanciers sont couverts conformément à l'art. 732 (2) du Code suisse des obligations, et (iii) de modifier l'art. 3, paragraphe 1 des Statuts comme suit à la date à laquelle la réduction du capital-actions est inscrite au Registre du commerce du Canton de Zurich :

#### **Version actuelle**

*Art. 3 Capital-actions, actions et titres intermédiés*

1. Le capital-actions entièrement libéré s'élève à CHF 37 070 693.10. Il est divisé en 370 706 931 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.

#### **Version révisée proposée**

*Art. 3 Capital-actions, actions et titres intermédiés*

1. Le capital-actions entièrement libéré s'élève à **CHF 36 007 256.10**. Il est divisé en **360 072 561** actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune.

[Les paragraphes 2 à 9 demeurent inchangés.]

### B. Explication

Le 21 avril 2015, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale dans le cadre d'un programme de rachat à des fins d'annulation (le « Programme »). La Société a lancé le Programme le 12 novembre 2015 et, jusqu'à la fin du Programme le 2 mars 2016, a racheté 10 634 370 actions sur la seconde ligne de négoce de la SIX Swiss Exchange, par l'intermédiaire d'UBS SA. La valeur d'acquisition des actions rachetées correspond à 999 999 867.20 CHF.

En vue de l'annulation des actions rachetées, le capital-actions ordinaire est réduit de 1 063 437.00 CHF à 36 007 256.10 CHF. La réduction du capital-actions ordinaire requiert la publication de trois avis aux créanciers dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi qu'indiqué à l'art. 733 du Code suisse des obligations ; un tel avis sera publié après l'Assemblée générale ordinaire 2016. Dans les deux mois qui suivront la troisième publication de l'avis, les créanciers pourront produire leurs créances ou exiger que la Société garantisse les créances. Une autre condition préalable à la réduction du capital est l'établissement d'un rapport spécial par l'organe de révision, confirmant que les créances sont entièrement couvertes et que la liquidité de Swiss Re SA reste garantie après la réduction du capital. L'organe de révision de la Société, PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, remettra un tel rapport lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

## 8. Approbation du programme de rachat d'actions

### A. Proposition

Le Conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions de la Société jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale ordinaire 2017 dans le cadre d'un programme de rachat à des fins d'annulation. Le Conseil d'administration peut définir les détails du Programme. Les actions rachetées dans le cadre du Programme seront annulées et n'entreront donc pas dans la limite de 10% appliquée aux propres actions de la Société, conformément à l'art. 659 du Code suisse des obligations. La modification des Statuts (réduction du capital-actions) en ce qui concerne le nombre effectif d'actions rachetées sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### B. Explication

Le programme de rachat d'actions proposé est éprouvé sur le marché et constitue une plateforme efficace pour la distribution de capital excédentaire pouvant être utilisée de manière flexible. Un tel programme de rachat favorise la discipline de gestion du capital. Le Conseil d'administration n'exécutera un tel programme que si les circonstances le permettent. En conséquence, le programme de rachat ne sera exécuté que si le Conseil d'administration est convaincu que le capital excédentaire généré en 2016 est suffisant pour financer de tels rachats, qu'aucun sinistre majeur n'a eu lieu et que les opportunités commerciales qui se présentent ne satisfont pas aux objectifs stratégiques et financiers de Swiss Re SA et toutes les autorisations administratives ont été reçues.

Il est prévu d'utiliser le capital excédentaire généré en 2016 en vue de racheter des actions jusqu'à concurrence d'une valeur d'acquisition maximale de 1 milliard CHF avant l'Assemblée générale ordinaire 2017. Le Conseil d'administration a choisi une procédure par étapes : à l'Assemblée générale ordinaire initiale, les actionnaires prennent la décision d'approuver le programme de rachat ; à l'Assemblée générale ordinaire suivante seulement, ils adoptent une résolution visant à annuler les actions rachetées. L'avantage de cette procédure réside dans le fait que les actions rachetées ne sont pas immédiatement soumises à la restriction légale selon laquelle les entreprises ne peuvent pas détenir plus de 10% de leurs propres actions. Cela offrira une plus grande flexibilité à Swiss Re SA, ce qui va dans le sens de l'approche de gestion du capital de la Société.

## 9. Modifications des Statuts

### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 4 des Statuts comme suit :

#### ***Version actuelle***

*Art. 4 Registre des actions et transfert d'actions*

2. Les acquéreurs d'actions nominatives sont inscrits au registre des actions en qualité d'actionnaires disposant du droit de vote, sur simple demande et sans restriction, à la condition qu'ils déclarent expressément s'être portés acquéreurs des dites actions en leur nom propre et pour leur propre compte et qu'ils respectent, le cas échéant, à l'obligation de déclaration visée par la Loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières («Loi sur les bourses»).

#### ***Version révisée proposée***

*Art. 4 Registre des actions et transfert d'actions*

[Le paragraphe 1 demeure inchangé.]

2. Les acquéreurs d'actions nominatives sont inscrits au registre des actions en qualité d'actionnaires disposant du droit de vote, sur simple demande et sans restriction, à la condition qu'ils déclarent expressément s'être portés acquéreurs des dites actions en leur nom propre et pour leur propre compte et qu'ils respectent, le cas échéant, à l'obligation de déclaration visée par la ~~Loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières~~ («~~Loi sur les bourses~~») **Loi sur l'infrastructure des marchés financiers («LIMF») du 19 Juin 2015.**

### ***Version actuelle***

3. Les personnes qui ne déclarent pas expressément dans leur demande d'inscription détenir les actions acquises pour leur propre compte (dénommées ci-après «nominées») seront inscrites sans autres formalités au registre des actions nominatives jusqu'à concurrence de 2 % des actions émises ouvrant droit au vote. Au-delà de cette limite, les nominées ainsi que leurs actions ne seront inscrites avec octroi du droit de vote correspondant que si la nominée indique le nom, l'adresse et le nombre d'actions détenues par les personnes pour le compte desquelles elle détient 0.5 % du capital-actions émis ou plus, et si les obligations de déclarer visées par la Loi sur les bourses ont été respectées. Le Conseil d'administration est habilité à conclure des accords avec chacune des nominées quant à leurs obligations de déclarer.

### ***Version révisée proposée***

3. Les personnes qui ne déclarent pas expressément dans leur demande d'inscription détenir les actions acquises pour leur propre compte (dénommées ci-après «nominées») seront inscrites sans autres formalités au registre des actions nominatives jusqu'à concurrence de 2 % des actions émises ouvrant droit au vote. Au-delà de cette limite, les nominées ainsi que leurs actions ne seront inscrites avec octroi du droit de vote correspondant que si la nominée indique le nom, l'adresse et le nombre d'actions détenues par les personnes pour le compte desquelles elle détient 0.5 % du capital-actions émis ou plus, et si les obligations de déclarer visées par la ~~Loi sur les bourses~~ LIMF ont été respectées. Le Conseil d'administration est habilité à conclure des accords avec chacune des nominées quant à leurs obligations de déclarer.

[Les paragraphes 4 et 5 demeurent inchangés.]

### **B. Explication**

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers («LIMF») au 1er janvier 2016, les dispositions existantes quant à la déclaration des titres de participation, faisant auparavant partie de la Loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières («Loi sur les bourses»), ont été intégrées à la LIMF. Etant donné que l'art. 4, paragraphes 2 et 3 des Statuts fait référence à la Loi sur les bourses, l'article devrait désormais mentionner la LIMF.



## Organisation

### Rapport annuel et rapports de l'Organe de révision

Le rapport annuel 2015 a été publié le mercredi 16 mars 2016 et peut être consulté sur le site internet de Swiss Re SA ([www.swissre.com](http://www.swissre.com)). Un exemplaire imprimé du rapport complet est envoyé aux actionnaires sur requête. Le rapport annuel, y compris les rapports de révision sur les comptes annuels et les comptes du Groupe ainsi que le rapport de rémunération sont également disponibles au siège de Swiss Re SA, Mythenquai 50/60 à Zurich, Suisse.

### Participation personnelle à l'Assemblée générale ordinaire

Si vous souhaitez participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire, veuillez s'il vous plaît utiliser le bulletin-réponse joint pour commander votre carte d'admission.

### Représentation, retour du bulletin-réponse et cartes d'admission

Si vous ne souhaitez pas assister personnellement à l'Assemblée générale ordinaire, vous êtes encouragé à désigner un représentant. Selon l'art. 11 des Statuts, vous disposez des options suivantes : les actionnaires peuvent faire représenter leurs actions lors de l'Assemblée générale ordinaire par une autre personne dûment autorisée par écrit ou par le Représentant indépendant. Proxy Voting Services GmbH, à Zurich, a été élu comme Représentant indépendant de la Société. Les sociétés peuvent être représentées par leurs représentants légaux ou autorisés ou par d'autres représentants, les personnes mariées par leur époux/épouse, les mineurs et personnes sous curatelle peuvent être représentés par leur représentant légal.

Veillez s'il vous plaît retourner votre bulletin-réponse, dûment rempli et signé, à l'aide d'une des enveloppes fournies le plus rapidement possible, mais au plus tard le **vendredi 15 avril 2016**. Les cartes d'admission ainsi que les cartes de vote seront envoyées entre le 6 et le 19 avril 2016 à tous les actionnaires qui se sont enregistrés pour participer à l'Assemblée générale ordinaire.

Afin de faciliter le vote des actionnaires qui ne sont pas aptes à participer à l'Assemblée générale ordinaire en personne et conformément aux exigences sur le vote électronique, le Représentant indépendant peut aussi être instruit par le biais du service internet pour investisseurs sur [www.sherpany.com/swissre](http://www.sherpany.com/swissre) jusqu'au **dimanche 17 avril 2016, 23.59 HAEC**, et ceci selon les informations respectives envoyées avec la convocation.

### Droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions le **mercredi 20 avril 2016** ont droit de vote.

### Langue

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand. Une traduction simultanée en anglais et français aura lieu durant l'Assemblée. Des écouteurs pourront être obtenus dans le hall d'entrée.

**Convocation**

La convocation en allemand sera publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce le lundi 21 mars 2016. En cas de contradictions entre cette version française et la version allemande, la version allemande fait foi.

**Exposition**

Vous êtes invités à visiter l'exposition « Resilient World » qui se trouvera à l'entrée du Hallenstadion.

**Adresse de contact**

Swiss Re SA, Registre des actions, Mythenquai 50/60, 8022 Zurich, Suisse  
Téléphone +41 43 285 6810; Fax +41 43 282 6810; E-mail: [share\\_register@swissre.com](mailto:share_register@swissre.com)

Swiss Re SA  
Mythenquai 50/60  
Boîte postale  
8022 Zurich  
Suisse

Téléphone +41 43 285 2121

Fax +41 43 285 2999

[www.swissre.com](http://www.swissre.com)